

ASSOCIATION DES PÊCHEURS PLAISANCIERS DU CABAN

RAPPORT de l'Assemblée Générale du 2 avril 2011

Personnes présentes:14, représentées : 10, absents : 11

- Ordre du jour**
- 1) Bilan financier
 - 2) Entretien des mouillages (rappel des règles d'amarrage, longueur chaînes et cordes)
 - 3) Attribution d'un mouillage
 - 4) Conditions de prêt des mouillages
 - 5) Les cotisations de 20 € seront perçues en fin de réunion (le prévoir)
 - 6) Questions, et suggestions diverses

-1 -Bilan financier2009/2010- BUDGET COMPTE EPARGNE 2009/2010			
	Débits	Crédits	Soldes
Solde de l'année 2008			5758.08
Remises de chèques 28 cotisations		560	
Versement de 5 cotisations		100	
Remise de chèque location mouillage Mr Dollon		45	
Remise de chèque 1 bouée Mr Grisel			24
Virement intérêts de capital		100.63	—
Virement sur compte courant pour achat de chaînes	1400.00		
TOTAL	1400.00		829.63
Total épargne			5187.71
<u>COMPTE BANCAIRE</u>			
SODE DE L'ANNEE 2009			578.31
03/06/2009 Intérêts parts sociales		0.33	
27/08/2009 Subvention Digulleville		100	
23/01/ 2010 Assurance Groupama	192.67		
11/02/2010 Cherbourg coop achat de chaînes +boules et manilles	210.41		
15 /02/2010 Adhésion ACPML, de notre association	32.50		
27/02/2010 Virement du compte épargne vers compte bancaire		1400.00	
02/03/2010 Achat de 1 lot de chaînes galva 820kg pour environ 149m	1400.60		
LV FER Tourlaville			
TOTAUX -	183618		-1257.87
TOTAL			242.46
<u>BUDGET ARGENT LIQUIDE</u>			
Solde de l'année 2009			101.38
23/04/2009 Pot assemblée	10.09		
25/04/209 une cotisation			20
25/04/2009 don de Mr Lallemand			20
Total	10.09		141.38
TOTAL CREDITEUR			<u>5561.46</u>

-1-Appel 12 présents, 8 représentés, 15 absents

-2- Rapport moral.

Nous n'avons pas eu de vol ni d'accident à signaler nous en profitons pour rappeler à tous les usagers que leur **bateau doit être assuré**, et qu'une photocopie doit en être remise à la secrétaire

-3- Bilan financier

Présenté par Marcel Buschiazzo (trésorier) le compte est créditeur de: **5561€ 46** Ce bilan est approuvé à l'unanimité.

-4-Entretien des mouillages

- Il serait souhaitable de lester les cordages afin qu'ils ne restent pas en surface et gêne la navigation
- Nous rappelons à tous les adhérents, qu'ils doivent enlever leurs mouillages lorsqu'ils n'en ont plus besoin, par esprit associatif, nous leur demandons également de respecter les longueurs de cordages et de chaînes.
- Des plans sont à disposition chez Jean Leroy, ainsi que le matériel à remplacer si besoin est..

-5- Prêts des mouillages

Les mouillages non utilisés peuvent être prêtés par leur propriétaires, qui en fixent les dates avec précision, ces dates doivent être respectées par les usagés, (le coût est de 20 € de janvier à fin juin, ainsi que de septembre à fin décembre, juillet et août restent à 40€) le système d'amarrage peut leur être prêté sur demande...voir Jean Leroy. 02 33 52 69 47

-6- Attribution des mouillages

Nous avons attribué le mouillage A3, à Antoine Jean, Nous lui souhaitons la bienvenue et lui demandons de nous faire parvenir l'acte de francisation de son bateau ainsi que la photocopie de son assurance

- Nous rappelons que toute demande d'attribution, ou de changement de place doit être faite par écrit et datée. Cela évite les contestations.

- Toute demande non renouvelée au 1^{er} janvier sera annulée, sans préavis.

-7- Travaux

Nous envisageons avant l'été de faire des travaux d'entretien, plots, chaînes etc...les bonnes volontés peuvent se faire connaître auprès du président, elles seront les bienvenues.

-8-Affiliation CPML50

- Cette association regroupe toutes les associations de pêche du Cotentin, nous avons jugé utile d'y adhérer, après concertation du bureau. Ce regroupement nous permettra peut-être de mieux nous défendre, et d'être mieux informés.

Rémi Leboulenger, et **Louis Alexandre** sont nos délégués, ils assistent aux réunions, et prennent position pour la défense des droits des pêcheurs plaisanciers, qui actuellement sont remis en question..

De nouveaux arrêtés sont en vigueur concernant le marquage du poisson, nous tenons à votre disposition les dépliants concernant ces mesures, ainsi que des pieds à coulisse très pratiques pour la mesure des pièces, (coût 2€) Il nous en reste quelques uns

-10. -Informations sur la réglementation de nouvelles mesures sont à prendre, en plus de la réglementation habituelle

1-Une déclaration volontaire de pêche et une carte d'identité pour toute personne à bord

2- Pour les enfants non légitimes une autorisation parentale, et une carte d'identité de toute façon.

Informations diverses

- L'an prochain l'APPC aura vingt ans, nous nous proposons de nous réunir autour d'un repas avec la présence des épouses, que nous aurons ainsi la joie de connaître, à la fin du mois de juillet, la date exacte reste à définir)

- Nous ferons notre assemblée en février ce qui nous laissera d'avantage de temps pour des travaux éventuels

- Nous avons l'opportunité de récupérer une BALISE, et de la poser en exposition au Caban, nous aimerions savoir ce que vous en pensez,

-Les adhérents n'ayant pas encore réglé leur cotisation -20 €- sont priés de le faire rapidement, de préférence par chèque (valable également pour le règlement pendant l'AG)

- Nous invitons tous ceux qui possèdent une adresse (mail) de nous en informer (économie de frais de bureau, timbres papier ettemps) merci d'avance

Nous vous souhaitons un été fructueux, ainsi que la continuité du bon esprit qui règne à l'APPC.

PO/ Le Président, la secrétaire Jeanine Corbin